

Faculté de droit

Secrétariat, Bureau (B37)
Av. du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél. : +41 32 718 1200
e-mail : conseil.droit@unine.ch
www.unine.ch/droit



DEMANDE DE RECONNAISSANCE (MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE)

doit parvenir au Secrétariat, à l'attention du Conseiller aux études, dès le retour de l'étudiant-e (Bureau B37, Av. du 1^{er}-Mars 26)

L'étudiant-e soussigné-e :

Nom : _____

Prénom : _____

Niveau d'études actuel (BA/MA, et depuis quand) : _____

Adresse : _____

No. tél. _____

Email : _____

Faculté et Université d'accueil : _____

Durée du séjour de mobilité : _____
(semestre d'automne et/ou de printemps; et de quelle année)

Le tableau en page 2 doit être rempli et toutes les annexes doivent être fournies. La demande de reconnaissance n'est pas traitée tant qu'elle est incomplète.

Les documents suivants doivent être joints :

- ◆ relevé de notes et crédits ECTS obtenus dans l'Université d'accueil, en attestation originale ou copie certifiée conforme (pas de photocopie);
- ◆ échelle complète des notes et mentions de l'Université d'accueil, avec indication de la meilleure et de la moins bonne note ainsi que de la limite de suffisance;
- ◆ descriptif officiel complet (selon programme des cours de l'Université d'accueil) de chaque cours pour lequel une reconnaissance est demandée, ainsi que plans de cours distribués par les professeur-e-s ; nombre d'heures/semaine/semestre de chaque cours, nombre de crédits de chaque cours (le seul intitulé du cours ne suffit pas !);
- ◆ *learning agreement* initial et modifications ultérieures, tous signés par les professeur-e-s responsables des deux Facultés de droit (Université d'accueil et UniNE);
- ◆ cas échéant, mention sur le tableau (p. 2) des cours/séminaires/travaux écrits correspondants à la Faculté de droit de Neuchâtel, et avec lesquels l'étudiant-e souhaite une équivalence.

Lieu et date : _____ Signature _____

E10-k

FACULTÉ DE DROIT
 DEMANDE DE RECONNAISSANCE
 (MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE)

Intitulés des cours ou séminaires dans l'Université d'accueil	Heures de cours par semaine	Semestre (1 ou 2)	Crédits ECTS	Note	Ordre de priorité *	Cours pour lequel l'équivalence est demandée à l'UniNE (si applicable)

* **Ordre de priorité** : Si le nombre total de crédits ECTS de l'étudiant-e, à l'issue de la décision de reconnaissance, dépasse celui nécessaire à l'octroi du Master of Law, prière de numéroter dans quel ordre de priorité la reconnaissance des cours validés dans l'Université d'accueil doit avoir lieu. A défaut d'indication, l'étudiant-e est réputé-e avoir renoncé à choisir un ordre de priorité parmi les cours reconnus.

Intitulés des cours ou séminaires dans l'Université d'accueil	Heures de cours par semaine	Semestre (1 ou 2)	Crédits ECTS	Note	Ordre de priorité *	Cours pour lequel l'équivalence est demandée à l'UniNE (si applicable)

* **Ordre de priorité** : Si le nombre total de crédits ECTS de l'étudiant-e, après reconnaissance, dépasse celui nécessaire à l'octroi du Master of Law, prière de numéroter dans quel ordre de priorité la reconnaissance des cours validés dans l'Université d'accueil doit avoir lieu. A défaut d'indication, l'étudiant-e est réputé-e avoir renoncé à choisir un ordre de priorité parmi les cours reconnus.